



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bovins

Question écrite n° 696

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des pêcheurs du Languedoc-Roussillon. La filière pêche du Languedoc-Roussillon représente une activité importante et un bassin d'emplois non négligeable, en particulier dans les ports de Port-Vendres, Saint-Cyprien, Port-la-Nouvelle, Agde, Sète, Palavas et Le Grau-du-Roi. Les pêcheurs du Languedoc-Roussillon souhaitent que les particularités de la pêche méditerranéenne soient prises en considération lors des décisions qui seront prises dans le cadre de la nouvelle politique commune des pêches. Leurs revendications portent sur la connaissance de la ressource (études et suivi scientifique nécessaire), et l'adaptation de l'effort de pêche à une situation de biomasse avérée avec l'utilisation d'outils de gestion comme l'arrêt biologique. La situation juridique des eaux est également un point important pour la profession, dans la mesure où, actuellement, en Méditerranée, les zones exploitées par leurs navires se trouvent majoritairement en eaux internationales. Enfin, à Sète particulièrement, des investissements sont nécessaires à la filière pêche comme une nouvelle criée mieux implantée, mieux adaptée et conforme à l'évolution de la commercialisation des produits de la mer, ainsi que des équipements de carénage des navires. En conséquence, il lui demande ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 696

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2674

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)